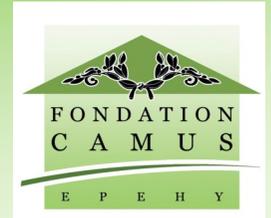


Fondation Camus

*Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes*



Livret d'accueil

18, rue Raoul Trocmé

80740 EPEHY

Tel: 03.22.86.64.42

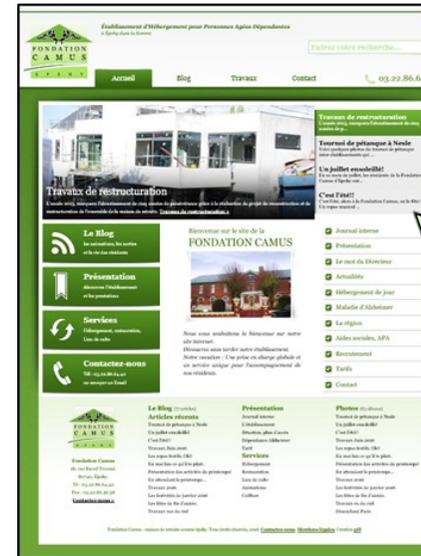
Fax: 03.22.86.56.38

E-mail: m.r.epehy@wanadoo.fr

Site internet: www.fondation-camus.fr

Tous droits réservés. La reproduction des logos, illustrations, plans est interdite. Ils sont la propriété de l'éditeur qui se réserve les droits de reproduction. L'établissement bénéficiaire de cet ouvrage est toujours supposé posséder les droits de reproduction des textes, œuvres d'artistes, cartes et photographies qu'il confie à l'éditeur à fin de reproduction. En conséquence, l'éditeur décline toute responsabilité résultant de leurs publications dans cette plaquette

Notre site internet interactif:
www.fondation-camus.fr

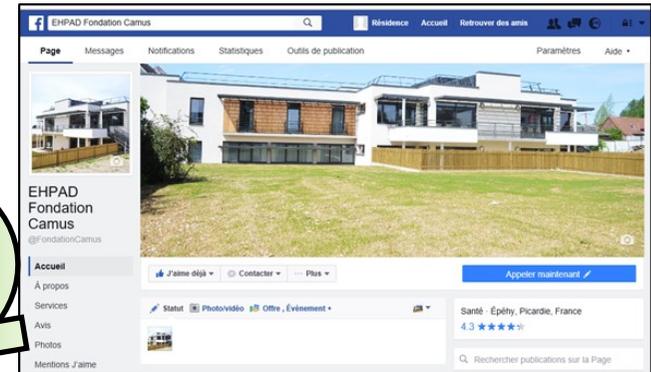


Plus de 500 visites par mois!! Toutes les activités en photos!

Notre page Facebook



Plus de 200 personnes aiment notre Page!





Direction

M^{adame, Monsieur,}

L'ensemble du personnel et moi-même vous souhaitons la bienvenue à la Fondation Camus d'Epehy.

Nous nous emploierons tout au long de votre séjour à ne pas vous décevoir et à vous apporter une qualité de vie, la meilleure possible.

La Résidence est une maison en constante évolution, qui a su conserver une dimension humaine et surtout rester à l'écoute de ceux qui ont besoin d'elle.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous permettre de mieux nous connaître et faciliter vos relations avec l'équipe.

Charly Frazier

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Fondation Camus est localisée au cœur du bourg d'Epehy. Elle bénéficie d'un environnement à caractère rural qui lui confère un caractère calme et paisible.



Epehy est située:

- A 20 km de Péronne, sous préfecture de la Somme.
- A 25 km de Cambrai, sous préfecture du Nord et chef lieu d'arrondissement et de deux cantons,
- A 20 km de Saint Quentin, sous préfecture de l' Aisne,
- A 80 km d' Amiens, préfecture de la Somme.

La maison de retraite est implantée au Coeur du village, sur l'axe principal et à proximité de commerces (boulangerie, pharmacie, cafés, salon de coiffure...)

LES ACCES:

On peut accéder à la Fondation Camus:

☞ Par la route:

- Direction Cambrai, autoroute A1 Paris Lille, à la sortie de Péronne.
- Autoroute A29 Amiens, Saint Quentin.
- Nationale 17 Paris Lille entre Péronne et Cambrai



☞ Par le train:

- La Fondation se situe à 35kms de la gare TGV Haute Picardie, à 20 kms de la gare de Saint Quentin, et à 25kms de la gare de Cambrai.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS?

Dans la Somme quatre personnes qualifiées sont là, pour vous écouter.

Les personnes qualifiées interviennent sur demande de l'usager en cas de conflit ou litige avec un établissement, ou service social, ou médico-social.

Elles accompagnent toute personne prise en charge par les établissements et services pour lui permettre de faire valoir ses droits, notamment:

- ☞ Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité.
- ☞ Libre choix entre les prestations (domicile, établissement) sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger.
- ☞ Confidentialité des données concernant l'usager.
- ☞ Informations sur les droits fondamentaux et protections

Leurs missions:

Informier et Aider, Solliciter et Signaler, Assurer un rôle de Médiation.

Les contacter:

Les Personnes qualifiées sont joignables par mail et par téléphone. Les coordonnées sont disponibles au secrétariat de la Fondation.

Bon à savoir:

Les personnes qualifiées sont indépendantes des collectivités publiques ainsi que des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Elles interviennent uniquement sur demande de l'usager ou de son représentant légal. Elles exercent à titre gratuit et en toute neutralité.

Conformément à la loi 2002.2 rénovant l'action médico sociale portant notamment sur les droits des usagers et le décret du 14 novembre 2003

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ÂGÉE (SUITE)

Article 12 La recherche: une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article 13 Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article 14 L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.



Arrière de la
Résidence.

HISTORIQUE

C'est le 3 Septembre 1897 que la commune d'Epehy fut autorisée à accepter le legs consenti par Melle Reine Florence Camus, faisant obligation de fonder un Hospice ou seraient admises et soignées les personnes âgées.

Détruit en 1917, l'Hospice fut reconstruit en 1926 et comportait des dortoirs de 12 lits et 16 chambres particulières. Depuis, les choses ont beaucoup changé et de nombreuses améliorations ont été apportées tant au niveau de la structure de la résidence, qu'au niveau juridique.

En 1991, création de places de lits médicalisés, sous la direction de Alain Bonnière.

L'établissement dispose actuellement de 75 lits en chambre individuelles et un programme de restructuration (en cours) prévoit la construction de 20 lits neufs en remplacement de 20 lits existant.

En janvier 2002, une convention signée entre l'établissement, le Conseil Général, et la Caisse Régional d'Assurance Maladie (convention tripartite) a déterminé l'objectif et les moyens nécessaires permettant l'évolution de l'établissement sur 5 ans. Depuis cette date, la maison de retraite a été classée Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

En 2004, démarrage de la Démarche Qualité et prise de poste de Mr Charly Frazier.

2007, démarrage de la rédaction du programme de restructuration avec la signature de la convention constitutive du Groupement de Coopération Social et Médico Social de Centre Picardie.

2013, démarrage de la 1ère tranche de restructuration avec la création de 24 lits spécifiques « Unité Alzheimer » (6 600 000 euros).

2016, Démarrage de la 2ème tranche de restructuration avec l'autorisation d'extension de capacité. Passage de 76 à 80 lits. (3 330 000).



STATUT DE L'ETABLISSEMENT

La Fondation Camus est un établissement public autonome, de 80 lits, dont 24 spécialisés Alzheimer ou maladies apparentées.

La Résidence est régie par la loi du 2 janvier 2002 modernisant l'action médico-sociale. Elle relève de l'autorité du Ministère de la Santé et de la Solidarité.

Cette structure entièrement médicalisée, assure l'hébergement des personnes, les soins nécessaires à leur autonomie, et la surveillance médicale relative à leur état.



Epehy vu du ciel.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ÂGÉE (SUITE)

Article 6 Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article 7 Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article 8 Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article 9 Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article 10 Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article 11 Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

Lorsqu'il sera admis le résident a le droit au respect absolu des libertés d'adulte et de la dignité d'être humain. Cette charte sera appliquée dans son esprit.

Article 1 Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article 2 Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article 3 Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article 4 Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article 5 Patrimoine et revenu

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

LE PERSONNEL DE LA STRUCTURE

Administration	Directeur	1
	Adjoint administratif	2
Soins	Médecin Coordonnateur	1
	Cadre de Santé	1
	Infirmières	4
	Aide-soignante	16
	Aide Médico Psychologique	2
	Agent de service hospitalier	14
Vie Sociale	Animateurs	2
Cuisine	Personnel de cuisine	3
Technique	Personnel Technique	2
Groupement de coopération	Psychologue	2
	Psychomotricien	1
	Ergothérapeute	1
	Musicothérapeute	1
	Technicienne Qualité	1
	Professeur Sport et Santé	1
	Peintre	1
	Infirmière Hygiéniste	1
	Technicien sécurité	1
	Diététicienne	1
Autres	Contrats Aidés par l'Etat	9
	Kinésithérapeute	2
	Coiffeur	1
	Pédicure	1

LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

La Fondation Camus, établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est régie par la loi du 2 janvier 2002 modernisant l'action médico-sociale. Elle relève de l'autorité du Ministère de la santé et de la solidarité.

L'établissement est dirigé par M. Charly FRAZIER, Directeur nommé par le Ministère de la santé. Il est administré par un conseil d'administration, dont le maire, Mr. Jean Michel MARTIN, est président.

Le Directeur à toutes les responsabilités de l'établissement (gestion, nomination du personnel, vie sociale, technique, cuisine...). Il représente juridiquement l'établissement, ordonnance les dépenses et les recettes, et veille à l'exécution des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de:

- 2 représentants de la commune,
- 3 représentants des départements qui supportent les frais de prise en charge des personnes accueillies,
- 2 représentants du conseil de vie sociale,
- 2 représentants du personnel dont un représentant du personnel médical,
- 2 personnes désignées en fonction de leur compétences dans le champ d'intervention de l'établissement.

Le Conseil de Vie Sociale est composé de représentants des résidents, des familles et du personnel. Il permet aux usagers d'être représentés afin de participer à la vie de la maison. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Tarification Journalière 2016

✧ HEBERGEMENT:

Ancien bâtiment	50.97 euros
Nouveau bâtiment	51.94 euros

✧ HEBERGEMENT (-60ans):

Ancien bâtiment	67.00 euros
Nouveau bâtiment	68.27 euros

✧ DEPENDANCE:

Tarif n°1 (GIR 1 et 2):	20,55 euros
Tarif n°2 (GIR 3 et 4):	12,85 euros
Tarif n°3 (GIR 5 et 6):	ticket modérateur 5,15 euros

✧ SOIN (dotation globale)

.....



LES INTERVENANTS DU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE DE CENTRE

PICARDIE

Les établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ont eu la volonté de mettre en commun des compétences dont ils n'auraient pu bénéficier, seuls. C'est ainsi qu'en Septembre 2007, ils ont décidé de créer un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale, de droit public, dont la convention constituée a été approuvée par Monsieur le Préfet de la Somme en date du 10 Décembre 2007.

L'objectif du Projet:

L'objectif principal et moteur du projet inscrit dans la convention a été d'offrir une plateforme de services où chaque membre pourra utiliser un ou plusieurs, voire la totalité des services proposés.

Les intervenants:

Le Groupement permet à de nombreux professionnels d'exercer dans de nombreux établissements, à raison d'une ou plusieurs demi-journées. Le partenariat avec le GCSMS permet à l'établissement d'offrir une prise en soins pluridisciplinaire de qualité aux résidents.

De plus, un livret préparé en comité vous est disponible. Il vous permettra de découvrir l'ensemble des acteurs d'activités sociales. Il précise les rôles de chacun et vous servira à affiner vos connaissances sur l'équipe pluridisciplinaire.



LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'établissement accueille en hébergement complet ou temporaire les personnes âgées de plus de 60 ans. Un dossier administratif et médical est constitué préalablement à l'admission. Celle-ci est prononcée par le Directeur au vu du dossier, et après avis du médecin coordinateur de l'établissement. Une visite de pré-admission est organisée.

L'admission se fait en fonction des places disponibles et ne devient effective qu'après signature du contrat de séjour, établi conformément au décret du 28 novembre 2004. Au préalable, le règlement de fonctionnement vous aura été remis.



Cour intérieure.

LES CONDITIONS DE SEJOUR

Facturation:

L'établissement possède un régime unique d'hébergement. Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés par Monsieur le Président du Conseil Général sur proposition du Conseil d'Administration. Ils sont applicables à l'ensemble des résidents, qu'ils soient admis au titre de l'Aide Sociale.

Les frais de séjour sont facturés mensuellement et payables d'avance auprès de Monsieur le Percepteur de Péronne, receveur de l'établissement.

Les personnes ne disposant pas de ressources suffisantes peuvent solliciter l'Aide Sociale aux Personnes Agées pour la prise en charge des frais d'hébergement. 90% de leurs revenus seront alors pris en compte pour la participation à ces frais, les 10% restant étant laissés au résident pour ses dépenses personnelles.

En fonction de leur degré de dépendance et du niveau de leurs ressources, les résidents peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), pour les frais liés à la dépendance.

L'établissement répond aux normes pour bénéficier de l'Allocation Logement ainsi que de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

La surveillance médicale et soins:

Les résidents gardent le libre choix de leur médecin traitant et de leur lieu d'hospitalisation. Ils peuvent également garder le choix de leurs prestataires de soins extérieurs (dentiste, pédicure, podologue, kinésithérapeute,...).

Le personnel médical et paramédical est chargé de veiller aux besoins et au confort du résident.

Ce personnel est composé d'un médecin coordonnateur, d'infirmières, d'aides médico-psychologiques, et d'agents de services hospitaliers.

Hygiène et sécurité:

Une hygiène corporelle satisfaisante devra être respectée. Une hygiène alimentaire est assurée par l'établissement. Les menus sont équilibrés et contrôlés par une diététicienne. Les régimes médicalement prescrits sont pris en compte. Les denrées entreposées dans les réfrigérateurs des logements sont contrôlées par le personnel soignant.

Par mesure de sécurité, il vous est demandé:

- De vous conformer aux mesures de sécurité affichées dans l'établissement.
- De ne pas fumer dans les chambres ni dans les locaux communs.
- De ne pas modifier les installations électriques ni d'utiliser des rallonges.
- De ne pas utiliser d'appareils électriques tels que: radiateurs, réchauds, couvertures chauffantes.

Transports sanitaires:

L'établissement ne réalise aucun transport de ce type. Ceux-ci sont soumis à une prescription médicale et doivent être effectués par les ambulanciers privés habilités à cette tâche.

Le choix du transporteur est laissé à la charge du résident ou de sa famille.

Assurance:

L'établissement est assuré à l'agence AXA Rue Saint Sauveur à Péronne pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlement en vigueur.

Cette assurance n'exonère pas le résident pour les dommages dont il pourrait être la cause. Il est donc demandé de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle dont il fournit chaque année une attestation à l'établissement.

Le coiffeur:

A la demande du résident, un coiffeur professionnel peut assurer cette prestation au salon de coiffure de l'établissement. Les frais sont à la charge du résident. Le résident ou sa famille ont le libre choix du coiffeur.



Valeurs et argent:



L'établissement ne pouvant en aucun cas être tenu responsable des objets et valeurs conservés dans votre logement, il est déconseillé de garder dans la chambre des objets de valeur et des liquidités trop importantes. A cet effet, il est possible d'en effectuer le dépôt auprès des services du Trésor Public dont dépend l'établissement (receveur). S'adresser au secrétariat.

Pour un séjour agréable:

Afin de préserver la liberté et la quiétude de chacun, il est recommandé:

- ✓ D'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision.
- ✓ De respecter les horaires en vigueur pour les repas.
- ✓ D'atténuer les bruits.
- ✓ De respecter le personnel et le matériel, d'éviter tout gaspillage et d'adopter, d'une façon générale, un comportement compatible à toute vie communautaire.

La chambre:

Une architecture moderne, agréable et adaptée.

75 chambres individuelles de 20m² chacune équipées comme suit :



- Lit à hauteur variable "Très haut de gamme"
- Fauteuil de repos, chaise et table adaptés
- Chevet avec réfrigérateur intégré
- Placard aménagé

- Téléphone individuel compris

(seuls les appels émis sont facturés)

- Support pour TV écran plat avec chaînes câblées et chaînes internes d'informations
- Appel malade dans la chambre et la salle de bain
- Salle de bain avec douche et WC adaptés au handicap.

Au centre des 2 unités se situent L'espace de vie qui comprend la salle de restaurant, la table d'hôtes et le salon d'hôtes réservés aux familles, le relais soin-surveillance, la terrasse et le jardin thérapeutique en issue directe de cet espace, ainsi qu'une salle de soins corporels.

L'établissement a développé un concept de proximologie dont les objectifs sont de prendre en compte les besoins, les attentes, les craintes et les souffrances des proches, d'instaurer une relation de confiance entre les personnes, les familles et les soignants, d'apporter un soutien aux familles, partager les savoirs et les impliquer dans notre démarche d'accompagnement.

Les repas:

Les repas sont confectionnés sur place par le personnel qualifié de l'établissement. Les familles et les amis ont également la possibilité de déjeuner en compagnie de leur résident à la table d'hôtes. Il est ainsi demandé de prévenir le service de restauration au plus tard la veille, par l'intermédiaire du secrétariat. Le règlement se fera à la régie de l'Administration.



Repas Complet:

Du Lundi au Dimanche : 7.20 €

Horaires des repas

- Petit déjeuner: 7h30 en chambre ou en salle de restaurant.
- Déjeuner et dîner: en salle de restaurant ou en chambre à 12h et 18h30
- Goûter: à partir de 15h30

Le téléphone:

L'établissement est équipé afin de permettre au résident l'installation du téléphone dans les mêmes conditions qu'à son domicile.



Le linge:

L'établissement assure l'entretien du linge de tous les résidents. Le linge personnel doit être identifié. Le marquage est à la charge du résident ou de la famille. Le trousseau minimum nécessaire est annexé au contrat de séjour. Le résident garde cependant le libre choix de traiter lui-même son linge ou par l'intermédiaire de sa famille.



Le Courrier:

Il est distribué chaque matin à partir de 10h. Pour le courrier départ, il peut être déposé au secrétariat pour envoi. La levée du courrier a lieu à 14h30.



Animation, vie sociale:

Chaque personne est différente et unique. L'animation doit alors avoir une approche respectueuse des choix de la personne et de la personne en elle-même. Cela encadre toute personne, quelque soit son état physique ou psychique. Enfin, la mise en œuvre des activités doivent tout de même prendre en compte ces éléments (l'avis du personnel soignant est indispensable).

De plus, le projet d'animation comprend à la fois la mise en œuvre de réponses aux attentes des personnes âgées, le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle, mais aussi l'incitation à intégrer et à s'intégrer plus facilement au lieu des résidents (et tout cela même si les capacités des personnes âgées réduisent).

Enfin l'animation a pour objectif premier de développer et maintenir l'autonomie sociale par le respect des valeurs, par le maintien de la liberté et le développement des rôles vis-à-vis des autres. Elle s'appuie sur les capacités restantes et propres à chacun.

Informatique et libertés:

Les informations recueillies pendant votre séjour font l'objet de traitements informatisés destinés à la gestion médicale et administrative de votre dossier, dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, il vous est possible de bénéficier d'un droit d'accès aux informations vous concernant.

Ce droit peut s'exercer en vous adressant à la direction de l'établissement.